

Edito

Comme quoi il y a parfois des messages qui arrivent à passer même à des endroits les plus inattendus. Cannes, capitale du glamour, des paillettes, des soirées à plusieurs milliers (centaines de ?) d'euros, du bling-bling et du superficiel, vient de sacrer un réalisateur qui a fait du combat social sa marque de fabrique. En décernant la palme d'or à Ken Loach pour son film "Moi, Daniel Blake" le jury du Festival de Cannes a sans doute voulu marquer les esprits. C'est réussi. Ne serait-ce parce que c'est un palmarès plutôt inattendu. Car dans son dernier long métrage, c'est une fois encore les plus humbles, les moins bien lotis, les plus fracassés par la vie, qu'il a souhaité mettre à l'honneur. C'est surtout une charge violente contre le système d'aides sociales britannique qui tue les travailleurs. Un nouveau cri de colère, pour ne pas dire un cri de guerre, de ce réalisateur de 79 ans, à qui l'on doit déjà "Land of freedom", "Raining stones" ou "La part des anges". Alors, oui, récompenser un tel film à Cannes, ça a du sens. Ça permet de jeter un sacré coup de projecteur sur ce qui est, au-delà d'un film, une véritable dérive de la société. Celle qui écrase toujours plus les pauvres, qui les manipule au point de les détruire. C'est aussi, peut-être, un moyen d'ouvrir les yeux de toute une catégorie de nantis qui étaient peut-être très loin d'imaginer, avant d'avoir vu le film, que cette réalité pouvait exister. En 2015, c'est un autre film engagé qui avait été récompensé, mais c'était à travers son acteur principal. Vincent Lindon avait en effet reçu le prix d'interprétation masculine pour son rôle de Thierry, dans "La loi du marché" de Stéphane Brizé. Un film dans lequel un homme, embauché comme vigile dans un supermarché, se retrouve face à un dilemme : doit-il tout accepter pour garder son emploi ? Pas sûr que ça soit suffisant pour faire changer la société, mais c'est déjà un signe, non ?

Espace Fort : dette normale ou pas ?

Dans un numéro précédent, nous vous faisons part d'éventuelles difficultés pour l'association Espace Fort. Des difficultés semblant liées à un contrat de location de copieurs, amenant les responsables de l'association à placer leur structure sous la protection de la loi. Pour conclure, nous nous interrogeons sur la véracité de ces informations et espérons obtenir de nouvelles informations. C'est la presse locale qui est allée enquêter. Il ressort que nos informations étaient bien réelles puisque le centre social, implanté dans le quartier du Fort Nieulay, a été condamné à régler 330 000 euros à la société détentrice des contrats de locations. Plus les frais de justice, plus les intérêts moratoires qui pourraient atteindre 190 000 €. Une condamnation qui, compte tenu des montants, pouvait signifier la mort de la structure. D'où la décision de placer l'association sous la protection de la justice. Une initiative qui devrait permettre d'étaler la dette sur 10 ans au maximum (Il faudra évidemment la payer et les intérêts avec). Et puis plus rien, si ce n'est l'annonce d'un dossier similaire sur Marck en Calais, cette fois pour le compte de la ville.

Ce flou artistique, laissant à penser que : « c'est de la faute à personne, peut-être les contrats pouvaient avoir été conclus avant, ... » nous a amené à creuser un peu plus. Approfondir nos recherches car **au final ce sont les enfants et les salariés qui pourraient être privés de 50 000 euros par an durant 10 ans, une somme loin d'être négligeable.** Évacuons le dossier Marckois, qui n'a



Dans ce dossier, ce sont les enfants et les salariés qui pourraient être privés de 50 000 € par an pendant 10 ans.

rien à voir avec le dossier Calaisien (nous sommes dans le cadre d'un appel d'offre, pour du matériel devant être régulièrement changé, avec des tirages énormes et donc des consommables en quantité...). Faute de preuves tangibles de malversations, il s'agira de jeter le discrédit sur ceux qui ont été à l'initiative du contrat. Nous dirons que c'est la méthode traditionnelle de la droite d'utiliser la suspicion en restant à la limite de la diffamation, pour ne pas aller en justice. Un peu comme la majorité calaisienne et le parking des 4B.

Pour Espace Fort, il en va différemment. Pour des raisons d'économies, les centres sociaux calaisiens (Espace Fort et Matisse) avaient été regroupés au sein de l'AGEP*. Une décision qui s'appuyait sur la réalité vécue dans de nombreuses grandes villes. Indépendance de fonctionnement, mais mutualisation de services. C'est donc l'AGEP qui était titulaire

d'un contrat copieur sans commune mesure avec les chiffres évoqués ci-dessus : 37 000 € par an pour Espace Fort, Matisse, les services administratifs.

C'est l'arrivée de la droite qui va amener les difficultés actuelles. En mai 2008, dans le bureau de la mairesse de Calais, il est déclaré que : « L'Agep est une usine à gaz, il faut prendre les mesures qui amèneront à sa dissolution ». Il faut croire que la mise en œuvre de ce processus n'est pas des plus simples, puisque durant l'année où Mme Clerbout sera présidente, la dissolution n'aura pas lieu. Une présidente qui n'enfoncé pas les structures et se garde bien de prendre des initiatives risquées. C'est sans doute les raisons qui amèneront à un changement de président en la personne de Jean-Pierre Bonvalet, secondé par un trésorier qui n'est autre que Jean-Claude Vernalde, adjoint aux

Suite p 2

Le dessin



On le note

Si la journée pêche à la truite a dû être annulée faute de participants, l'équipe du Rusé, qui n'est jamais en reste, a décidé d'organiser une **soirée barbecue** à l'Atelier ce samedi 28 mai à partir de 18 h 30. N'hésitez pas à venir passer un bon moment entre amis ou en famille. Prix : 10 € avec une boisson. Paiement à la réservation. Attention : réservation jusque vendredi midi à la permanence du PCF ou auprès de Marceau au 06 35 58 26 58

On y pense

Vous pouvez noter que les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Pour toute rencontre particulière, une demande de rendez-vous est préférable en appelant à ces mêmes heures au 03 21 36 39 79.

Permanence au 194-196 Bd de l'égalité à Calais

Suite de la p1

finances. Sa mission (c'est ce qu'il explique à qui veut l'entendre) c'est d'aller le plus vite possible à la dissolution. La machine se met marche. Les personnels, les structures administratives, les contrats (dont Ricoh)... sont informés, les contrats communs regardés.

En avril 2009, alors que l'AGEP n'est pas encore dissoute, le président Bonvalet, signe avec RICOH un contrat au nom d'Espace Fort et un autre au nom de Matisse, alors que ces centres ne sont pas encore redevenus autonomes ! Le maire annule la dissolution de l'AGEP prévue le 30 juin 2009, l'AGEP est mise en sommeil (jusqu'au 10 février 2010) et les centres sociaux redeviennent indépendants le 1^{er} juillet 2009. **L'AGEP n'étant pas dissoute les contrats continuent de courir !**

Le nouveau conseil d'administration de Matisse refuse de reconnaître le contrat signé en son nom et le dénonce.

Particulièrement visé, le conseiller municipal président d'Espace Fort, veut à tout prix trouver une solution. Il prétend en permanence que : « tout se règle dans le bureau du maire, que les choses vont s'arranger, la société en cause étant le fournisseur de la ville ».

Un jour la solution est trouvée par l'ex-président de l'AGEP, devenu vice-président d'Espace Fort et

toujours missionné par la Ville : la société de location va verser à Espace Fort le montant des contrats dus (même ceux qui ne sont pas pour Espace Fort, on parle de plus de 190 000 €) et un nouveau contrat sera signé pour 6 ans mais renégociable au bout de 18 mois.

Comme par le plus grand des hasards, la ville demande à ses représentants de ne plus occuper de poste de titulaires, c'est ainsi que Vincent Lelong devient président.

Il négocie avec Ricoh, et signe un contrat en blanc incluant la seule phrase : « solution Ricoh ». Ricoh prétendra que la signature l'a été pour le matériel livré à Espace Fort alors que celui-ci contestera la livraison qui lui est faite, pas conforme à la commande. **La justice dira qu'il appartient à celui qui signe d'être vigilant, même si les contrats sont jugés « baroques ».**

Pour conclure, il apparaît (jusqu'à preuve du contraire) que des responsabilités sont clairement engagées et en particulier celles du conseiller municipal de l'époque nommé à la tête de l'association, de l'adjoint aux finances de la ville et du président éphémère qui aurait signé un contrat en blanc. Quelles mesures seront-elles prises pour engager la responsabilité des participants au dossier ?

Des centaines de milliers d'euros dépensés pour rien. Ça commence à faire beaucoup !

*AGEP : association de gestion des équipements de proximité.

Transmanche

Rififi à DFDS (suite)

Dans notre dernier numéro, nous faisons état d'un éventuel contrôle concernant la société DFDS. Contrôle auquel ladite société aurait essayé de se soustraire. Nous souhaitons avoir d'avantage d'informations sur cette affaire, d'autant que la question revêt une importance particulière pour tous les marins de la défunte SCOP SEAFRANCE. Des marins titulaires de tous les documents nécessaires pour naviguer, qui restent sur le quai, quand des salariés qui ne disposeraient pas de tous les documents obligatoires seraient, eux, employés.

Nous avons enquêté et ce que nous écrivons aujourd'hui nous est rapporté par un certain nombre de marins. Ces faits pourraient être inexacts, c'est pourquoi évidemment nous nous engageons à laisser la parole à la société mise en cause, si elle jugeait notre propos non conforme.

De nos recherches, il ressort : « que la société DFDS aurait fait débarqué à Douvres dans la nuit du 12 au 13 mai, 4 marins employés sur le *Calais Seaways*, les faisant revenir à Calais sur un autre navire. Des marins qui ainsi n'auront pas eu à se soumettre au contrôle de l'inspecteur des affaires maritimes qui devait avoir lieu le 13 mai à 8 h sur le navire où ils travaillaient. Débarquant des marins du *Calais Seaways*, DFDS les aurait remplacés par des marins en provenance du *Côtes des Flandres*, pour faire en sorte que l'ensemble des personnels réponde aux normes de sécurité. Si la société réglait le problème sur un navire, elle aurait dans le même temps mis le *Côtes des Flandres* en déficit de deux éléments pour la sécurité.

Depuis, il semble bien qu'une inspection ait eu lieu le 13 mai. Une inspection sur laquelle nous n'avons pas réussi à nous procurer d'informations. Depuis, la société DFDS semble avoir réduit le nombre de ses traversées, ce qui pourrait signifier qu'elle serait en manque de personnel qualifié. »

Il pourrait apparaître puéril de discuter de quelques marins, si sur le fond ne se posait pas la question de la sécurité et des documents officiels à présenter en cas de contrôle. Pour pouvoir embarquer, un marin doit être formé au minimum à la base incendie et au CFBS (certificat de formation de base à la sécurité). Des personnels de DFDS n'auraient-ils pas ce minimum ? Si tel était le cas ce serait un manquement grave à la sécurité du navire que l'on nomme la « Drôme de Sécurité » imposée par le centre de sé-

curité. De nos questions, il ressortirait qu'il est formellement interdit de naviguer sous ce minimum car en cas de problème majeur cela pourrait mettre en danger la sécurité des passagers et des personnels.

Vous l'avez compris, le dossier ne fait que commencer. Car si les faits étaient définitivement établis, il ressortirait qu'une société aurait volontairement fraudé les déclarations établies auprès des affaires maritimes, pris le risque de mettre en danger la vie d'autrui.

Ce posera encore la question de savoir qui a prévenu la société du contrôle.

Nous lisons régulièrement dans la presse locale, les mésaventures parvenues à des commerçants qui ne sont pas en règles. Avec parfois des fermetures administratives. Quel sera ici la décision de l'État français dans ce qui semble être une volonté délibérée de se soustraire à la loi ?

Petit rappel de la loi : « L'armateur fixe l'effectif du navire, avec ou sans l'accord de son personnel. Il le soumet ensuite sous la forme d'une décision d'effectif, au visa de l'administration des affaires maritimes. Ce visa, prévu à l'article premier du décret du 26 mai 1967 relatif à la fixation des effectifs des navires de commerce, de pêche et de plaisance, prend la forme d'une décision administrative, visant d'une part, les textes afférents à la sécurité des navires, et d'autre part, les textes afférents au travail maritime. »

L'octroi du visa signifie que l'administration considère que l'effectif proposé par l'armateur permet en toutes circonstances et compte tenu des conditions d'exploitation du navire, de disposer d'un personnel suffisant en nombre et en qualité pour sa bonne exploitation.

Outre la nécessité de s'assurer du respect des dispositions relatives au travail maritime et à la sécurité des navires, ce contrôle administratif peut également s'expliquer par le souci de la sécurité des membres de l'équipage et des éventuels passagers, de celle des autres usagers de la mer, de la protection de l'environnement, notamment en cas de pollution résultant de la perte de contrôle du navire. De cette organisation du travail, elle-même étroitement fonction des conditions d'exploitation du navire, découlent des conditions de vie à bord à fait spécifiques.

Coup de griffe

➤ Le Festival est mort... Vive le Festival!

Si l'on en croit le *Nord Littoral*, le Festival Violons Chants du monde a vécu ses dernières heures en mai 2015. Et l'on ne nous disait rien ! Enfin, Pascal Pestre précise : " *Nous ne disons pas que ce festival est mort... mais il a vécu sous cette forme. (...) Un festival, pour accrocher un public ne peut pas se dérouler tous les deux ans. L'expérience du festival de blues est flagrante. Aujourd'hui il est connu et reconnu.*" Donc si l'on suit bien, comme il vaut mieux que le festival ait lieu tous les ans (chouette...), eh bien... il n'a plus lieu du tout... Cherchez l'erreur. Non, ne cherchez pas on l'a trouvée, une ligne en-dessous : " *Rien ne dit non plus que les violons seront encore le thème d'un prochain rendez-vous musical* : "Les élus sont sceptiques sur le succès populaire du festival de violons... mais nous ne ferons aucune porte." Alors pour résumer on aura peut-être encore à l'avenir un Festival Violons chants du monde, mais sans les violons. Remarquez, pourquoi pas, à Marck ils ont bien fait un festival de l'humour sans spectateur (40 entrées payantes pour Anthony Kavanagh, cf NL du 22-05-16), alors tout est possible...

Poil à gratter

Où l'on reparle de Yan Tran Long

Mais si, vous savez bien, Yan Tran Long, c'est le fameux porteur du projet Heroïc Land dont on a déjà parlé ici même et à qui Marianne avait consacré un dossier pour revenir en long et en large sur son passé sulfureux. Parce que bien sûr, quand Jacky Hénin avait émis des doutes sur le sérieux du monsieur qui outre ses relations, disons douteuses, n'apportait en plus aucune référence en matière de création de parc d'attraction, on l'avait pris pour un mauvais coucheur, tout juste bon à "jeter l'opprobre" sur un homme respectable. Sauf que... Sauf que il n'y a pas qu'à Calais que M. Long essaie de s'implanter. Il semblerait que la préfecture du Var ait retoqué le projet d'attraction basée sur un simulateur de vagues qu'il devait créer à Fréjus (ville dirigée par le FN). La société censée exploiter la Surf Académie (nom de ladite attraction) n'aurait pas d'existence légale... Voyez vous ça... Allez, on vous épargnera le : "on vous l'avait bien dit..."

Voitures incendiées au Beau Marais

Ce qui devait arriver, arriva, des véhicules ont été incendiés dans le quartier du Beau-Marais. Au nom de l'égalité des citoyens devant l'impôt, les élus communistes et républicains vont proposer à la ville de prendre en charge un certain montant des frais assumés par les victimes, comme dans le dossier des véhicules dégradés par des migrants. Après tout un délinquant est un délinquant, et une victime : une victime.

Suicide

En fin de semaine dernière, un jeune homme de 37 ans s'est jeté sous un TER aux Attaques. Certes une décision individuelle, qui laisse à penser que la souffrance s'est révélée être plus forte que l'espoir d'une vie digne. Une souffrance dont nous savons qu'elle avait probablement été renforcée par une situation de mise au placard vécue au travail. Une séparation, une cabale, un employeur qui prend fait et cause, un refus de titularisation... Et le sentiment pour l'être humain d'être seul face à la machine qui broie. L'intervention de SUD aura permis que les droits professionnels soient rétablis. Mais probablement la souffrance était trop grande et a continué à empoisonner sa vie jusqu'au geste dramatique. Qui pouvait donc bien être l'employeur mettant au placard ?